



Règlement des compétitions (Annexe au Règlement Intérieur)

Article 1

Est compétiteur toute joueuse ou joueur appartenant à une équipe du club, ou participant à au moins un tournoi dans la saison. Elle ou il devra signer ce règlement des compétitions.

Article 2

L'inscription à un tournoi rend obligatoire l'acceptation des règles officielles adoptées par la Fédération Française de Badminton.

Article 3

Tout compétiteur s'inscrivant aux Championnats Interclubs de la Ligue Nouvelle Aquitaine et du Comité Départemental de Charente-Maritime, s'engage sur la durée de la saison à participer aux rencontres, sauf cas de force majeure et motivée. Le capitaine d'équipe a la charge d'organiser les rencontres, de composer ses équipes et fait le lien avec les autres équipes du Championnat.

Article 4

Pour les équipes régionales et départementales, le club prend en charge :

- Le montant de l'inscription pour la saison.
- Les volants pour les différentes rencontres.
- Le pot d'accueil ou de clôture lorsque la rencontre a lieu à domicile pour les championnats départementaux et le repas du midi pour les championnats régionaux.
- Les frais kilométriques en cas de déplacement à l'extérieur pour les déplacements groupés

Lors de l'organisation d'une rencontre d'une catégorie (Régionale comme Départementale), il serait souhaitable que les joueurs d'autres catégories non concernées soient actifs dans cette organisation.

Article 5

1 / Les joueurs peuvent se tenir informés des différents tournois via le site Badnet.fr et les éventuels autres canaux de communication des instances ou clubs organisateurs.

2 / Chaque joueur se chargera personnellement de son inscription avec son paiement, par le biais indiqué par les organisateurs, et ce dans les dates limites imposées par ces derniers.

3 / L'inscription à un tournoi (double ou mixte) avec un joueur licencié d'un autre club est permis.

4/ Le club prend en charge (sauf tarif demi-saison), pour tout licencié adulte comme jeune, quatre tableaux à des tournois ou championnats, ainsi qu'un tableau à notre tournoi. Celui-ci sera soumis à une condition d'engagement de bénévolat de 2 à 3 h sur cet événement. Il suffira au joueur concerné (ou à son représentant légal) de demander le remboursement en fin de saison avec justificatif de sa participation au tournoi et du coût du tableau.

Article 6

L'inscription à un tournoi rend obligatoire sa participation. En cas d'impossibilité de participer, le compétiteur doit alerter le responsable du club organisateur dans les plus brefs délais, et fournir un justificatif valable (Certificat médical par ex.) au plus tard la veille de la compétition auprès du Juge Arbitre de la compétition en question ou auprès du comité organisateur de celle-ci ; ou, le cas échéant, auprès du Juge-Arbitre de la compétition dans les cinq jours suivants celle-ci. Il est demandé dans ce cas d'envoyer une copie de ce justificatif au secrétariat du club.

En l'absence d'une telle justification, la commission Arbitrage de la Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton appliquera au joueur une suspension de trois mois pour toutes compétitions confondues : tournois mais aussi championnats interclubs. Il est donc important de garder à l'esprit qu'une suspension pour forfait volontaire (sans justificatif) non seulement sanctionnera le compétiteur concerné mais aussi l'équipe dans laquelle il est engagé.

Article 7

Le transport des jeunes compétiteurs sur les lieux de tournois est à la charge des parents. Dans la mesure du possible, un entraîneur en assurera le coaching.

**Le Comité Directeur du Bad'Alliance Tonnay-Charente
La présidente du BATC, Mme Marie SERRE**

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Je soussigné :

déclare avoir pris connaissance du règlement des Compétitions, et en accepte toutes les conditions

Fait à :

Le :

Signature du licencié (ou du représentant légal pour les mineurs) :